

## MANIFESTATION

pour la réouverture de la piscine  
des Vauroux

Voir p4

La fin des  
Manuels scolaires ?

Voir p2

Dispensé de timbrage **Chartres CTC**

# Second Degré-28

*Le Bulletin*  
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication: Jean-Robert GOURMOND C.P.A.P.: 1207 S 07639  
Imprimé au S.N.E.S.-28 \* 3, rue Louis-Blériot CHAMPHOL \* B.P. 81125 \* 28304 MAINVILLIERS Cedex  
Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : snes28@orleans.snes.edu

N° 68

Juin 2007

0,70 €

Dépôt légal : 2° trimestre 2007



Déposé le 25 juin 2007

# Le calme avant la tempête...

L'annonce le 11 juin dernier par le nouveau Président de la République de l'abrogation des décrets De Robien, sous le regard et la bouche cousue du Ministre de l'Éducation, est incontestablement une victoire pour les personnels. C'est la démonstration que seule la mobilisation est efficace et porteuse de victoire. Les journées de grève, les manifestations, les interpellations des candidats à l'élection présidentielle n'auront pas été vains. C'est également une réponse à ceux qui nous répètent à longueur d'année « qu'une journée de grève ne sert à rien », « que de toutes façons, on ne gagne jamais... ». C'est enfin un message délivré aux syndicats qui se cantonnent exclusivement dans le service individuel, qui n'appellent pas aux actions collectives ou alors du bout des lèvres et du stylo, qui oublient que seul le rapport de force permet le progrès.

Cependant, ne nous y trompons pas. Dès cet été seront faites des annonces qui tenteront de transformer en profondeur nos métiers. Les 1° mesures tombent déjà comme la suppression de la carte scolaire, certes imparfaite mais pourtant réductrice d'inégalités, tandis que les heures perdues par les décrets De Robien nous sont rendues exclusivement sous la forme d'heures supplémentaires, ce qui risque de compliquer sérieusement les conditions de rentrée et nos services. N'oublions pas que nous ne sommes tenus que d'en accepter une et de refuser toutes les autres. Ne cédon pas aux chantages qui ne manqueront pas de se multiplier et refusons massivement ces heures car c'est la restitution des postes supprimés qui est à ce prix. Dans notre département, l'intrusion du secteur privé dans les collèges est en marche par le biais de l'informatique (voir p.3), tandis que la piscine des Vauroux, si importante pour le sport scolaire, est menacée dans son existence (voir p.4).

Mais notre syndicat ne restera pas sans réaction, comme le montre le dispositif d'action prévu par la Fédération (voir p.2) ou encore le renouvellement de nos instances où la présence nouveaux militants montre la vitalité du SNES (voir p. 3), sans oublier le moment festif que constituera le 30 juin la Fête de la FSU 28 (voir p.4).

Pascal ROLANDO

### SOMMAIRE

Éditorial.....	1
Action FSU .....	2
Manuels Scolaires .....	2
Informatisation des collègues.....	3
Résultats des élections internes.....	3
Manifestation pour la piscine des Vauroux .....	4
Fête de la FSU-28 .....	4

## TEXTE ACTION FSU, suite au CDFN des 20 & 21 juin 2007

Le résultat des élections présidentielles et législatives donne une majorité à Nicolas Sarkozy, mais le second tour des législatives montre une réelle capacité de résistance à la mise en œuvre des politiques libérales.

Le nouveau président a énoncé dans le cours de la campagne les grands axes de sa politique et il affiche à présent sa volonté de les mettre en œuvre sans attendre. Qu'il s'agisse de fiscalité, de recours aux HS plutôt que d'augmentation salariale, de franchise médicale, de remise en cause du droit de grève dans les services publics, d'autonomie et de concurrence dans l'enseignement supérieur et l'ensemble de l'éducation, de réduction des moyens des services publics, de politiques pénales privilégiant la répression, de nouvelles restrictions aux droits des immigrés, cette politique, d'inspiration à la fois libérale et autoritaire, va à l'encontre des valeurs et des propositions que porte la FSU ; elle consiste d'abord à favoriser une minorité au détriment des solidarités collectives et de la masse des salariés et à privilégier la rente et l'investissement immobilier au détriment des investissements indispensables pour l'avenir ; elle est marquée par une logique de flexibilisation de l'emploi, d'affaiblissement de l'Etat, de renforcement des inégalités, comme le montre le projet de suppression de la carte scolaire. En effet et contrairement aux effets d'annonce, la suppression programmée de la carte scolaire, avec un assouplissement dès la rentrée prochaine malgré l'opposition de la quasi totalité de la communauté éducative ne conduira qu'à un tri renforcé des élèves sur la base de leur « mérite scolaire » au lieu du « libre choix des familles » qu'on fait miroiter. Ce n'est pas la mixité sociale qui est visée, mais l'élargissement social des élites. Cette mesure ne peut que renforcer les phénomènes en cours de ségrégations scolaires et de ghettoïsation. Il faut au contraire s'attaquer aux inégalités territoriales et viser la réussite scolaire de tous les jeunes dans tous les

établissements. Enfin, l'abrogation de la totalité du décret De Robien est annoncée mais il reste à obtenir le rétablissement des emplois supprimés, au lieu des heures supplémentaires débloquées.

Cependant, en dépit de leur succès électoral, le président et son gouvernement se montrent sensibles aux rapports de forces sociaux et aux luttes qui se sont menées ces derniers mois. C'est ce que montre par exemple l'annonce de l'abrogation des décrets De Robien et du dispositif d'Apprentissage Junior. Les luttes ont imposé des concessions réelles. Cela ne peut que donner confiance dans notre capacité et notre légitimité à contester les orientations et les choix de régression, résister, informer, débattre et proposer des réponses qui constituent de vraies alternatives et agir. C'est pourquoi dès la prérentrée doivent être organisées des AG permettant d'analyser la situation, de développer nos revendications, et débattre des formes d'action à développer.

Dans la Fonction Publique, la FSU s'adresse à toutes les fédérations syndicales pour débattre d'une initiative unitaire sur les salaires et l'emploi public.

Elle propose enfin au plan interprofessionnel une initiative commune pour faire un bilan contradictoire de l'application de la loi Fillon sur les retraites et débattre des vraies solutions alternatives. La FSU en appelle à l'unité syndicale la plus large à tous les niveaux, l'objectif était d'obtenir la création d'un front unitaire le plus large possible, de conjuguer négociations et établissement d'un rapport de forces suffisant pour contrer les projets gouvernementaux et faire avancer nos propositions. Elle fera le point à la rentrée sur la situation, sur les possibilités de mobilisation des personnels et décidera des actions nécessaires. D'ici là elle prendra tous les contacts nécessaires.

### Manuels scolaires dans les collèges

Le renouvellement de manuels scolaires en collège est compromis cette année. En effet, la subvention d'Etat est très insuffisante (11 € par élève quand un manuel coûte entre 13 et 15 €). Le Rectorat a donné des indications aux Principaux (Maths – SVT – Physique en 4<sup>o</sup> ; LV1 en 5<sup>o</sup> et LV2 en 3<sup>o</sup>) mais ils sont dans l'incapacité de la respecter et c'est sans compter le renouvellement de séries âgées. D'autant plus que contrairement à l'année passée, il n'y aura pas de rallonge financière.

Il devient donc nécessaire de recenser les besoins afin de montrer l'insuffisance des moyens de façon plus globale et de permettre une intervention syndicale au rectorat.

Nous appelons donc à contacter la section par téléphone ou per mel ([snest8@orleans.snes.edu](mailto:snest8@orleans.snes.edu)) pour nous indiquer dans votre établissement quelles séries vous avez pu changer et quelles sont celles qui auraient dû l'être.

Olivier MIMEAU

**Achat de manuels au collège de Châteauneuf** : cette année encore, les crédits sont insuffisants. Nous avons besoin d'acheter des séries de manuels conformes aux nouveaux programmes, de changer les manuels de français et d'histoire-géographie en 5ème (ils sont en piteux état) et de compléter toutes les séries à ce niveau car les effectifs des élèves entrant sont nettement supérieurs à ceux de cette année. Or, les crédits ne permettent que d'acheter les manuels dont les programmes changent. Des élèves de 5ème n'auront donc pas de manuels à la rentrée prochaine (c'est ce qui est arrivé cette année les 3èmes, qui n'ont eu leurs livres qu'après les vacances de la Toussaint!).

Sophie Tarasse

## Informatisation des collèges

Depuis février, le Conseil Général a signé dans la précipitation avec une entreprise privée un contrat de Partenariat Public Privé portant sur l'informatisation des collèges (implantation de postes et maintenance). Ce faisant, le Conseil Général a décidé de prendre en charge un aspect complètement délaissé par l'Etat (une demi heure supplémentaire donnée aux administrateurs pour gérer le réseau pédagogique là où il faudrait un vrai professionnel). D'après l'avis préalable donné par le Ministère des Finances, c'est le critère de rapidité qui l'a emporté dans ce contrat. En effet, les coûts sont analogues voir même plus élevés. Chiffrés à 800 000€ par an en régie comme pour le contrat en 2005, la facture est pour le moment de 1 200 000€ par an. Il s'agit quand même là d'une véritable entreprise de privatisation de l'informatique dans les collèges.

Concrètement, dans la presse locale et dans celle du Conseil Général, tout semblait idyllique. La réalité a été tout autre. Dans les établissements, on s'est heurté à plusieurs difficultés : incompréhension de la spécificité de l'informatique en établissement scolaire (on n'emmène pas les élèves « faire » de l'informatique mais on utilise l'outil pour des objectifs pédagogiques précis et disciplinaires), volonté de récupérer tous les postes informatiques de l'établissement y compris ceux achetés sur décision du Conseil d'Administration (à ce sujet, seule une décision de ce dernier peut permettre au conseil général de les récupérer), non connaissance de ce que contient précisément ce contrat, retards enfin qui font qu'un certain nombre d'établissements stockent actuellement 50 machines pour une durée indéterminée.

Côté administration, c'est le statu quo, le Conseil Général ayant essayé un premier refus du rectorat de laisser la maintenance du réseau administratif à une entreprise privée. Par ailleurs, l'Inspection Académique travaille actuellement avec des chefs d'établissements à un protocole de communication et d'action avec l'entreprise.

La 'révolution' informatique dans les collèges d'Eure et Loir se fait donc dans le flou le plus total.

Olivier MIMEAU

## Résultats des élections internes et de la consultation pour l'adhésion à la CSI

Cette année, 12 sections d'établissement sur 30 ont participé, auxquelles il faut ajouter les 'isolés' (petits S1) et les retraités.

CA nat	inscrits	votants	BI-nuls	expr	UA	EE	PRSI	Em
S2 28	299	112	4	108	89	13	3	3
<b>Académie</b>	<b>1939</b>	<b>780</b>	<b>48</b>	<b>732</b>	<b>601</b>	<b>100</b>	<b>22</b>	<b>9</b>
		<b>40,23%</b>			<b>82,10%</b>	<b>13,66%</b>	<b>3,01%</b>	<b>1,23%</b>

CA acad	inscrits	votants	BI-nuls	expr	UA	EE
S2 28	299	112	2	110	96	14
<b>Académie</b>	<b>1939</b>	<b>779</b>	<b>28</b>	<b>751</b>	<b>646</b>	<b>105</b>
		<b>40,18%</b>			<b>86,02%</b>	<b>13,98%</b>

bur dép	inscrits	votants	BI-nuls	expr	bureau
S2 28	299	112	2	11	11
<b>Académie</b>	<b>1939</b>	<b>780</b>	<b>34</b>	<b>647</b>	<b>647</b>

CSI	inscrits	expr	oui	non	abst
S2 28	299	111	44	39	28
<b>Académie</b>	<b>1939</b>	<b>771</b>	<b>457</b>	<b>119</b>	<b>195</b>
			<b>59,27%</b>	<b>15,43%</b>	<b>25,29%</b>

Les membres du bureau sont donc :

Anne BALDÉ (Collège de Maintenon)  
 Anne-Laure CLOPEAU  
 (Collège A Meunier, Nogent-Le-Rotrou)  
 Benoit FOUCAMBERT (Collège Jean Monnet, Luisant)  
 Marie-Claude GIRAUDON (CIO de Chartres)  
 Housseine HADEMINE (Lycée Rotrou, Dreux)  
 Jean-Pierre LUQUET (Lycée E Zola, Châteaudun)  
 Frédérique MARCHAND-SELVAIS  
 (Collège d'Illiers-Combray)  
 Christelle LAMBERT (Lycée J de Beauce, Chartres)

Emmanuelle LARCHEVÊQUE (Collège de Brou)  
 Yvan LORILLIER (Collège Tomas Divi, Châteaudun)  
 Olivier MIMEAU (Collège Les Petits Sentiers, Lucé)  
 Marie-Cécile MIQUELIS (Lycée Marceau, Chartres)  
 Franck MOUSSET (Collège V Hugo, Chartres)  
 Sandrine REDOUTÉ (Collège PM Curie, Dreux)  
 Pascal ROLANDO (Lycée S Monfort, Luisant)  
 Annie SEULIN (Collège de La Loupe)  
 Sophie TARASSE (Collège de Châteauneuf-en-Thym.)  
 Miguel TESSON (LP Maurice Viollette, Dreux)

# PISCINE DES VAUROUX

La piscine des Vauroux était gérée par un district Mainvilliers-Lucé. Fin 2000, cet équipement a été rétrocédé gratuitement à Chartres Métropole. Le 1<sup>er</sup> décembre 2005, M. GORGES, Président de Chartres Métropole prend la décision de fermer la piscine des Vauroux pour raisons de sécurité et décide de ne pas faire les travaux nécessaires pour sa réouverture.

Grâce à la mobilisation des usagers et aux municipalités de Mainvilliers, très active et de Lucé, le président de Chartres Métropole avait pris l'engagement de rétrocéder cette piscine aux communes. Mainvilliers et Lucé ont donc décidé de créer un syndicat pour gérer cette piscine pour une réouverture rapide. Les démarches avançant, le président change la donne et revient sur les engagements pris. Le 5 juin dernier, il évoque deux nouvelles possibilités qui ont pour volonté de retarder la réouverture :

- 1) **LA VENTE DU PARC DES VAUROUX AU SYNDICAT !!! (alors qu'il avait été cédé gratuitement par le district de Mainvilliers-Lucé).**
- 2) **LA MISE A DISPOSITION DU PARC DES VAUROUX.** Ce qui implique que le syndicat doit payer les travaux avec les deniers des contribuables de Lucé et Mainvilliers, valorisant ainsi le patrimoine de Chartres Métropole qui **en restera propriétaire.**

**Cette situation est inacceptable et continue de pénaliser la natation scolaire sur l'agglomération de façon durable. Par conséquent, la FSU 28 appelle au rassemblement initié par le collectif de sauvegarde du parc aquatique des Vauroux.**

**Pour la réouverture de la piscine des Vauroux  
venez nombreux manifester au prochain conseil  
communautaire à Lucé :**

**Vendredi 29 juin 20H30**

## Fête :

Depuis 3 ans, la FSU28 organise une soirée festive pour marquer la fin d'année scolaire de manière joyeuse, cette année c'est le

**Samedi 30 JUIN**

**À PARTIR DE 19 H 00**

**à la section départementale à Champhol**

***il est encore temps de s'inscrire !!!***

Afin d'organiser au mieux cette soirée du syndicat, nous vous demandons de bien vouloir renvoyer dès que possible le coupon-réponse ci-dessous. Une participation de 10 € par adulte présent sera demandée. les enfants seront accueillis gratuitement

NOM : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Mel : .....Téléphone : .....

Nombre d'adultes : ..... nombre d'enfants : .....